



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFO RUP

SEMAINE DU 15 AU 19 JUIN 2020

LES FILIÈRES DE L'ÉLEVAGE ET DE LA TRANSFORMATION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER ADRESSENT UN COURRIER AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DEMANDANT L'AUGMENTATION DU PLAFOND DU RSA :

Hier, jeudi 18 juin, les filières de l'élevage et de la transformation ont écrit un courrier à Monsieur Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en amont du Comité spécial de l'agriculture du 22 juin qui réunira les représentants des 27 Etats membres de l'UE, demandant son appui afin que la France puisse obtenir du Conseil qu'il soutienne l'amendement introduit par le Parlement européen permettant de rehausser le plafond du RSA.

Le courrier des filières est en annexe de ce document.

LES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES SUR LES MESURES TRANSITOIRES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) N'ONT PAS ÉTÉ CONCLUSIVES :

Les représentants du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne se sont réunis cette semaine afin de trouver une position commune concernant le règlement transitoire de la PAC pour l'année 2021 et possiblement 2022.

Cependant, aucun accord n'a été atteint à l'issue de ces discussions, y compris sur les sujets relatifs aux Régions ultrapériphériques (RUP). En effet, le Conseil ne s'est, pour le moment, pas positionné sur un budget pour la PAC transitoire, dans l'attente d'un accord entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027.

Concernant les RUP, trois amendements sont en cours de discussions :

- Le rehaussement du plafond du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) pour les régions françaises, afin de répondre aux prévisions de croissance de la production locale dans les filières animales ;
- La mise en place des Cotisations interprofessionnelles étendues (CIE) permettant le financement privé de certaines interprofessions dans les RUP françaises;
- Le maintien du budget du Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) à son niveau actuel.

Les gouvernements se réuniront à nouveau lundi dans le cadre d'un Comité spécial agriculture (CSA) afin d'arrêter la position du Conseil.

Eurodom reste mobilisé sur ces enjeux. Nous vous tiendrons informés des évolutions à venir.

LA COMMISSION EUROPÉENNE A OUVERT SA CONSULTATION ANNUELLE SUR LES POSSIBILITÉS DE PÊCHE POUR 2021 :

Cette consultation publique, ouverte jusqu'au 31 août 2020, est accompagnée d'une communication faisant état des stocks halieutiques en Europe pour 2020.

Concernant les Régions ultrapériphériques (RUP), la communication indique que le nombre de navires a diminué de 4.075 à 4.009 entre décembre 2018 et décembre 2019., l'annexe souligne cependant le manque de données précises pour les RUP sur certains indicateurs.

Concernant le secteur au niveau européen, les performances économiques sont qualifiées de « très bonnes », avec des bénéfices de 1,4 milliards et un profit moyen de 18% en 2018. La communication lie cette amélioration à une augmentation des stocks, un prix moyen du poisson relativement haut et des prix de l'essence bas.

Néanmoins, au sujet des obligations de débarquement, la Commission européenne rappelle que le niveau de conformité est généralement bas et que le niveau de données transmises à l'Union européenne reste insuffisant.

Cette consultation, ainsi que l'avis du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM, une organisation intergouvernementale pour la science maritime), aboutiront en automne 2020 à des propositions de Règlements sur les possibilités de pêche.

La consultation est disponible au lien suivant : https://ec.europa.eu/info/consultations/fishing-opportunities-2021-under-common-fisheries-policy_fr

LA COMMISSION EUROPÉENNE LANCE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES À LA SUITE DE LA PUBLICATION D'UN LIVRE BLANC RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE CONDITIONS DE CONCURRENCE ÉGALES POUR TOUS EN CE QUI CONCERNE LES SUBVENTIONS ÉTRANGÈRES :

Ce livre blanc a été introduit par Margrethe Vestager, Vice-présidente à la Concurrence, et Thierry Breton, Commissaire au Marché intérieur le 17 juin 2020.

« L'égalité des conditions de concurrence au sein du marché unique est au cœur de cette initiative », a souligné Thierry Breton lors de la présentation de l'initiative à la presse.

Il a reconnu l'existence d'un problème lié à la réglementation européenne concernant les aides d'État versées par des pays tiers en faveur d'entreprises présentes sur le marché unique. En effet, si la Commission européenne contrôle aujourd'hui l'intégralité des aides d'Etats versées aux entreprises par les Etats-membres de l'Union européenne, tel n'est pas le cas des subventions en provenance de pays-tiers.

Afin de pallier cette situation, la Commission propose trois « modules » d'actions distincts :

Le premier consiste en l'élaboration d'un instrument général qui permettrait de saisir toutes les situations de marché où des distorsions seraient identifiées. Les autorités européennes pourraient intervenir sur base de toute information indiquant l'octroi d'une subvention étrangère (avec un seuil de €200 000 sur trois ans) à une entreprise active sur le marché européen.

Toutefois, « *nous n'agirions pas contre une subvention qui aurait des effets positifs contrebalançant les dommages causés au marché unique* », a souligné à la presse Margrethe Vestager.

L'objectif n'est pas de s'attaquer aux aides d'État, mais d'appliquer les mêmes principes à toutes les subventions, car, dans l'UE, « *nous avons à la fois la transparence et le contrôle* » sur

ces aides, a souligné Mme Vestager. Si le rôle perturbateur de ces subsides était confirmé, des « mesures de réparation » pourraient être imposées à l'entreprise bénéficiaire.

Le deuxième module traite plus spécifiquement des investissements directs étrangers (IDE), soit les distorsions causées par les subventions étrangères facilitant l'acquisition de sociétés européennes. Celui-ci repose sur une obligation de notification, par les entreprises, des acquisitions subventionnées (selon des critères de prises de contrôle directes ou indirectes, ou de 35 % des parts ou droits de vote, suggère la Commission). S'il y a lieu, une enquête approfondie pourrait aboutir soit à une remédiation de la distorsion, soit à une interdiction d'acquisition.

Le troisième module traite de l'impact des subventions étrangères sur les procédures de passation des marchés publics de l'UE. Pour Mme Vestager, *« s'il existe une offre bon marché, ça doit être parce que vous êtes plus efficace que vos concurrents, et non pas grâce à des subventions publiques »*.

Les consultations publiques sont ouvertes jusqu'au 23 septembre 2020 ; elles serviront de base à l'élaboration d'une évaluation d'impact. La proposition législative de la Commission est attendue courant 2021.

Le livre blanc de la Commission européenne est disponible au lien suivant :

https://ec.europa.eu/competition/international/overview/foreign_subsidies_white_paper_fr.pdf

Les consultations sont disponibles au lieu suivant :

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12452-White-Paper-on-Foreign-Subsidies/public-consultation>

LA COMMISSION EUROPÉENNE LANCE UNE CONSULTATION PUBLIQUE EN VUE DE RÉVISER SA STRATÉGIE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENTS :

Par cette consultation, la Commission européenne souhaite évaluer la manière dont la politique commerciale de l'Union européenne peut contribuer à l'atteinte de deux objectifs principaux : une relance économique rapide et durable et une « autonomie stratégique ouverte ».

En effet, Phil Hogan, le Commissaire au commerce, a annoncé que l'Union européenne doit pouvoir continuer de bénéficier de ses Accords de libre-échange (ALE), tout en se bâtissant une résilience face à certaines pratiques agressives et déloyales de pays tiers ainsi qu'à un éventuel prochain choc économique.

La consultation a également pour but d'élaborer une stratégie commerciale qui soit en adéquation avec les ambitions environnementales et numériques de l'Union européenne.

Sur le plan opérationnel, les questions portent sur la manière dont l'Union européenne peut participer à la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), élaborer de nouveaux instruments de défense commerciale ou bien soutenir ses petites et moyennes entreprises (PME) en vue d'atteindre ces différents objectifs.

Veillez trouver les détails de cette consultation au lien suivant :

https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/june/tradoc_158779.pdf

AGENDA DE LA SEMAINE DU 22 AU 26 JUIN 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÈNEMENTS
Lundi 22/06	<p>Commission de l'agriculture (AGRI) :</p> <p>Dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) au cours de l'année 2021 ;</p> <p>Échange de vues avec Virginijus Sinkevičius, Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, sur une nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030</p>		<p>Comité spécial agriculture (CSA)</p> <p>Groupe "Politique intérieure de la pêche"</p>	
Mardi 23/06			Vidéoconférence des ministres de l'environnement : La relance verte	
Mercredi 24/06				
Jeudi 25/06	<p>Commission du commerce (INTA) :</p> <p>Vote : Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe ;</p> <p>Échange de vues avec la Commission européenne : Instruments de l'Union contre les distorsions du commerce et des investissements internationaux</p>		Négociations interinstitutionnelles : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

	Commission de la pêche (PECH) : Échange de vues avec la Commission européenne sur le Contrôle des pêches ;			
Vendredi 26/06				

Annexe 1 : Courrier des filières de l'élevage et de la transformation au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Monsieur Didier GUILLAUME :

**Monsieur Didier Guillaume,
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07**

Le 18 juin 2020,

Monsieur le Ministre,

Le 22 juin prochain, se tiendra à Bruxelles un Comité Spécial de l'Agriculture (CSA) sur la proposition de Règlement portant dispositions transitoires à la PAC.

Ce CSA est particulièrement important pour nous, filières élevage et transformation des Départements d'Outre-mer, car il déterminera si le Conseil des ministres de l'UE soutient la demande d'augmentation du plafond du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) au sein du POSEI, introduite par le Parlement Européen.

Cette révision du plafond à la hausse est absolument nécessaire pour accompagner l'augmentation dans les DOM des besoins en aliments du bétail. Elle l'est tout autant pour soutenir l'approvisionnement en matières premières des industries agroalimentaires de nos régions lorsque la production locale n'est pas disponible.

La production de viande dans les DOM s'est en effet accrue de plus de 6 000 tonnes depuis la création de l'enveloppe du CIOM en 2009, et le plafond du RSA n'a pas pu être révisé depuis 2013, date de la dernière modification du POSEI.

Or, à rebours des besoins des DOM, la Commission propose actuellement de baisser ce plafond du RSA, déjà insuffisant, pour le réduire de 26,9 M€ à 25,9 M€.

Le Parlement Européen propose fort heureusement d'augmenter ce plafond à 35 M€ pour tenir compte du besoin actuel supplémentaire de RSA estimé à 2 M€ par an, mais également de la croissance des besoins liée au développement prévu de nos filières sur les dix prochaines années.

Rappelons que le niveau du plafond du RSA n'a aucune incidence budgétaire au plan communautaire. Il s'agit en effet d'autoriser la France à consacrer une part de l'enveloppe communautaire existante du POSEI en faveur du RSA, plus importante que celle qui est autorisée aujourd'hui, à budget POSEI communautaire constant.

Nous avons bien compris que la doctrine du Conseil consiste à refuser d'aborder toute question budgétaire, dans l'attente d'un accord des chefs d'Etat et de Gouvernement sur le cadre financier pluriannuel, et donc celle du budget du POSEI. Cependant l'amendement déposé par le Parlement Européen n'a aucun lien avec la discussion sur le prochain cadre financier pluriannuel et n'est donc pas contraire avec la doctrine du Conseil soutenue à Bruxelles par la France.

La position de la France à Paris est plus mitigée. Si elle comprend notre besoin, elle semble plutôt vouloir refuser de rehausser le plafond du RSA, au motif qu'il lui faudrait financer les besoins supplémentaires sur l'enveloppe dite du « CIOM », portée par votre ministère.

Il nous semblait pourtant que ce débat était tranché, depuis que le Président de la République a annoncé, le 25 octobre dernier à La Réunion, une augmentation du budget du CIOM de 5 M€, et un déplafonnement des aides du POSEI : *« Nous garantirons que les aides directes à la production ne seront pas plafonnées, ce qui permettra d'accompagner l'augmentation des coûts liés à l'augmentation des coûts de la production. Il y aura donc très clairement un déplafonnement des aides, ce qui était attendu par ceux qui aujourd'hui développent leurs exploitations et étaient parfois plafonnés ».*

À la suite de l'engagement du Chef de l'Etat, vous avez d'ailleurs confirmé devant la représentation nationale, avec madame la Ministre des Outre-mer, une augmentation de l'enveloppe du CIOM de 40 M€ à 45 M€ en 2020. Toutefois, en l'état actuel, ces fonds ne sont toujours pas inscrits, ni en loi de finances initiale, ni en loi de finances rectificative.

Il ressort de ce qui précède que la position française au CSA, qui tend plutôt à refuser une augmentation du plafond du RSA dans le POSEI pour des raisons budgétaires nationales, traduit en fait une remise en cause plus profonde d'une promesse faite par le Président de la République à La Réunion.

Compte tenu de la clarté des promesses du Président de la République, nous pensons que ce sujet n'a probablement pas fait l'objet d'un arbitrage politique à votre niveau.

C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à votre autorité afin que l'augmentation de l'enveloppe du CIOM de 5 M€ soit confirmée dans le PLFR 3, et que par voie de conséquence la France puisse obtenir du Conseil qu'il soutienne, lors des trilogues de la semaine prochaine, l'amendement permettant de rehausser le plafond du RSA, l'enveloppe de 5M€ permettant de couvrir à la fois les besoins d'augmentation du RSA et des MFPA pour 2020.

Certains que vous saurez nous entendre, comme vous l'avez fait pour le monde agricole tout au long de la crise du Covid, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

POUR LA RÉUNION :



ARIV
Jimmy Payet



ARIBEV
Olivier Robert



ADIR
Daniel Moreau



ARIC
Valérie Espitalier-Noël

POUR LA MARTINIQUE :



AMIV
Alex Alivon



MPI Martinique
Josiane Capron



MNA
Marc Labaye

POUR LA GUADELOUPE :



MPI Guadeloupe
Franck Desalme



IGUVIE
Gérard Biombou



Grand Moulin des Antilles -
GMA
Franck Desalme

POUR LA GUYANE :



MPI Guyane
Ernest Prévot



IMCO
Sylvain Edouard



INTERVIG
Patrick Labranche